



Nombre de conseillers	56	8.5
En exercice	56	
Présents	50	
Votants par procuration	7	
Absents	24	
Total des votes	51	

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 9 décembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMENIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN, M. AUBER, Mme FRESSARD, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. DUCLOS A M. TIMON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M.PLATEL À M. CHARPENTIER

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. DUCLOS, M. CHEVREAU, MME BINET, M. PLATEL, M. BAPTIST

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. BURET

**N°DEL\_0167\_2025 Adoption du plan guide de l'étude urbaine quartier de l'Europe, Pont-Audemer**

Dans la continuité du Programme national de rénovation urbaine, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru) a lancé en 2014 le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le NPNRU prévoit la transformation de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Sur le territoire de l'intercommunalité, le Quartier Europe à Pont-Audemer a été retenu dans la liste des quartiers d'intérêt régional au Conseil d'administration de l'Anru, le 21 avril 2015. La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle assure le pilotage du Programme de Renouvellement Urbain, en qualité de chef de file de la politique de la ville. En revanche, la mise en œuvre opérationnelle du programme est placée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Pont-Audemer, notamment les opérations d'aménagement d'ensemble et de conduite de projet.

Pour rappel, la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Europe signée le 20/11/2022, a partiellement définie la composition urbaine à l'échelle du quartier au travers de 2 études urbaines.

Une étude globale intégrant la planification spatiale, les formes architecturales, la qualité paysagère, l'aspect mobilité et la définition d'un nouveau maillage viaire, devait redéfinir les travaux

précédemment réalisés.

Le bureau d'études Atelier Lignes, a été mandaté pour réaliser cette mission sur l'année 2025, accompagné par le bureau d'études Les Cocottes urbaines et Egis villes et transports.

La phase d'élaboration de l'étude urbaine est aujourd'hui arrivée à son terme et il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce programme d'actions.

Les éléments issus du Plan Guide Opérationnel et la priorisation des opérations (Annexes) constitueront la base des futurs investissements des collectivités et donneront lieu à la recherche de financement.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

**VU** le Règlement Général de l'Anru (RGA) et le Règlement Financier de l'Anru relatifs au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en vigueur,

**VU** le protocole de préfiguration signé en date du 17 avril 2018,

**VU** la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Europe de Pont-Audemer,

**VU** la délibération n°4-2022 portant sur la Convention du Programme de renouvellement urbain – Quartier de l'Europe,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle en qualité de chef de file de la politique de la ville,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,

**CONSIDÉRANT** la proposition du projet de Convention du Programme de Renouvellement Urbain du quartier Europe par le porteur de projet,

**CONSIDÉRANT** le Plan Guide Opérationnel réalisé par le bureau d'études Atelier Lignes,

*Le Conseil Communautaire décide,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **D'ADOPTER** le Plan Guide Opérationnel en tant qu'outil opérationnel et de planification des opérations et aménagements portant sur le secteur d'études.
- **D'AUTORISER** le Président, en qualité de porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Pont-Audemer, ou son Représentant, à signer les avenants ainsi que les tous les documents relatifs à ce programme.

Pont-Audemer, le 15 décembre 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*FC*



Francis COUREL